

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loblaw annonce ses résultats pour le deuxième trimestre de 2023 et une croissance du bénéfice attribuable à une charge comptabilisée à l'exercice précédent liée à la Banque PC

BRAMPTON, ONTARIO, Le 26 juillet 2023 Les Compagnies Loblaw Limitée (TSX : L) (« Loblaw » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers non audités pour le deuxième trimestre clos le 17 juin 2023¹⁾.

À nouveau ce trimestre, Loblaw a enregistré de solides résultats sur les plans opérationnel et financier, alors qu'elle a continué à faire preuve d'excellence en matière de vente au détail. Ce trimestre a notamment été marqué par une augmentation du chiffre d'affaires, l'importance accordée à la valeur et un repli des marges brutes. Le bénéfice net a affiché une hausse exceptionnellement élevée de 31,3 %, en raison d'une charge comptabilisée à l'exercice précédent liée à la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), alors que le montant ajusté du bénéfice net s'est accru de 10,6 %. La capacité de Loblaw à offrir de la valeur et des économies aux Canadiens jour après jour s'est traduite par une forte croissance du chiffre d'affaires dans les secteurs de l'alimentation et des pharmacies. La croissance du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail a été marquée par une tendance soutenue des consommateurs à se tourner vers les magasins à escompte, alors que les clients ont continué de tirer parti de la valeur offerte par les marques contrôlées de Loblaw et les offres personnalisées PC Optimum^{MC}. Le chiffre d'affaires tiré de produits de l'avant du magasin des pharmacies et de médicaments sur ordonnance est resté élevé, propulsé par la vigueur soutenue des produits de beauté. La marge brute du secteur Vente au détail a légèrement fléchi, à la fois dans le secteur de l'alimentation et dans celui des pharmacies, car la société a dû composer avec des hausses à deux chiffres des coûts des fournisseurs, qui n'ont pas été entièrement répercutées sur les prix à la consommation, ainsi qu'à une augmentation des pertes. Grâce à l'accroissement du chiffre d'affaires et aux mesures de contrôle des coûts, le montant ajusté du bénéfice net a affiché une hausse pour le trimestre.

« Nos secteurs d'activité s'efforcent sans cesse d'offrir aux Canadiens la variété, la fraîcheur, les soins et la valeur qu'ils recherchent au quotidien », a déclaré Galen G. Weston, Président du Conseil et Président de Les Compagnies Loblaw Limitée. « Nous tirerons parti de ces forces et continuerons de prendre des mesures concrètes pour lutter contre l'inflation. Nos magasins à escompte, nos réputés produits de marques contrôlées et notre programme PC Optimum^{MC} répondent aux besoins des consommateurs qui recherchent de la valeur sans pour autant devoir faire de compromis sur la qualité. »

FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2023

- Les produits se sont établis à 13 738 millions de dollars, en hausse de 891 millions de dollars, ou 6,9 %.
- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 13 471 millions de dollars, en hausse de 848 millions de dollars, ou 6,7 %.
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail (Loblaw) a augmenté de 6,1 %.
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix) a augmenté de 5,7 %, le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin s'étant accru de 5,0 % et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance ayant progressé de 6,3 %.
- Le chiffre d'affaires tiré du commerce électronique a augmenté de 13,9 %.
- Le résultat d'exploitation s'est établi à 927 millions de dollars, en hausse de 185 millions de dollars, ou 24,9 %.
- Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est chiffré à 1 640 millions de dollars, en hausse de 141 millions de dollars, ou 9,4 %.

- Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ du secteur Vente au détail s'est établi à 31,1 %, ce qui représente une baisse de 30 points de base.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est élevé à 508 millions de dollars, en hausse de 121 millions de dollars, ou 31,3 %. Le bénéfice net dilué par action ordinaire s'est établi à 1,58 \$, ce qui représente une augmentation de 0,42 \$, ou 36,2 %. Cette augmentation rend compte d'une charge de 111 millions de dollars relative à une question en matière de taxes à la consommation de la Banque PC comptabilisée à l'exercice précédent.
- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 626 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 60 millions de dollars, ou 10,6 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ s'est chiffré à 1,94 \$, en hausse de 0,25 \$, ou 14,8 %.
- La société a racheté aux fins d'annulation 4,2 millions d'actions ordinaires à un coût de 511 millions de dollars et a engagé des dépenses d'investissement de 410 millions de dollars, déduction faite du produit tiré de la cession d'immeubles. Les flux de trésorerie disponibles²⁾ affectés au secteur Vente au détail se sont chiffrés à 600 millions de dollars.

Voir les notes de fin de document à la fin du présent communiqué de presse.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET SECTORIELS

Le tableau qui suit présente les principales mesures de rendement de la société par secteur.

	2023 (12 semaines)				2022 (12 semaines)			
Pour les périodes closes le 17 juin 2023 et le 18 juin 2022 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
Produits	13 471 \$	348 \$	(81) \$	13 738 \$	12 623 \$	297 \$	(73) \$	12 847 \$
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	4 192 \$	315 \$	(81) \$	4 426 \$	3 962 \$	266 \$	(73) \$	4 155 \$
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	31,1 %	s.o.	— %	32,2 %	31,4 %	s.o.	— %	32,3 %
Résultat d'exploitation	925 \$	2 \$	— \$	927 \$	811 \$	(69) \$	— \$	742 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	1 046	39	—	1 085	938	42	—	980
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 587 \$	53 \$	— \$	1 640 \$	1 445 \$	54 \$	— \$	1 499 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,8 %	s.o.	— %	11,9 %	11,4 %	s.o.	— %	11,7 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	157 \$	36 \$	— \$	193 \$	135 \$	17 \$	— \$	152 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	157	36	—	193	135	17	—	152
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	768 \$	(34) \$	— \$	734 \$	676 \$	(86) \$	— \$	590 \$
Impôt sur le résultat				193 \$				162 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾				233				221
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle				30 \$				38 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social				3				3
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société				508 \$				387 \$
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾				626				566
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)				1,58 \$				1,16 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)				1,94 \$				1,69 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)				322,5				334,4

Le tableau qui suit présente une répartition du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires des magasins comparables de la société pour le secteur Vente au détail.

Pour les périodes closes le 17 juin 2023 et le 18 juin 2022
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023 (12 semaines)		2022 (12 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	9 560 \$	6,1 %	8 981 \$	0,9 %
Secteur des pharmacies au détail	3 911	5,7 %	3 642	5,6 %
Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé	1 984	6,3 %	1 813	6,1 %
Produits de l'avant du magasin	1 927	5,0 %	1 829	5,2 %

SECTEUR VENTE AU DÉTAIL

- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 13 471 millions de dollars, en hausse de 848 millions de dollars, ou 6,7 %.
 - Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail (Loblaws) s'est chiffré à 9 560 millions de dollars et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 6,1 % (0,9 % en 2022).
 - L'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 9,1 % (9,6 % en 2022), ce qui est globalement semblable à l'inflation interne du prix des aliments de la société;
 - L'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
 - Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix) s'est établi à 3 911 millions de dollars et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail s'est accru de 5,7 % (5,6 % en 2022), le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ayant augmenté de 6,3 % (6,1 % en 2022) et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin affichant une hausse de 5,0 % (5,2 % en 2022). Le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé tient compte de produits de 112 millions de dollars (49 millions de dollars en 2022) provenant de Lifemark Health Group (« Lifemark »), qui a été acquise le 10 mai 2022.
 - Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 0,9 % (2,3 % en 2022) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 4,7 % (3,6 % en 2022).
- Le résultat d'exploitation s'est établi à 925 millions de dollars, en hausse de 114 millions de dollars, ou 14,1 %.
- Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 4 192 millions de dollars, en hausse de 230 millions de dollars, ou 5,8 %. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 31,1 %, en baisse de 30 points de base (en hausse de 50 points de base en 2022). Les marges du secteur Vente au détail ont légèrement fléchi, en raison principalement de l'augmentation des pertes et des hausses des coûts des fournisseurs qui n'ont pas été répercutées sur les prix à la consommation.
- Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 1 587 millions de dollars, en hausse de 142 millions de dollars, ou 9,8 %, en raison d'une augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 19,3 %, soit une baisse favorable de 60 points de base. Cette baisse favorable s'explique essentiellement par le levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires.

- Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 657 millions de dollars, en hausse de 36 millions de dollars, ou 5,8 %, en raison essentiellement de l'augmentation de l'amortissement des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») et des actifs loués ainsi que d'un amortissement accéléré de 8 millions de dollars (néant en 2022) attribuable à l'optimisation du réseau. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de Lifemark de 116 millions de dollars (114 millions de dollars en 2022).
- La société a comptabilisé des charges de 17 millions de dollars liées à l'optimisation du réseau, ce qui inclut un amortissement accéléré de 8 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessus, et d'autres charges.

SECTEUR SERVICES FINANCIERS

- Les produits se sont établis à 348 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 51 millions de dollars, ou 17,2 %. L'augmentation est attribuable surtout à la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit ainsi qu'à l'augmentation des commissions d'interchange et des autres produits liés aux cartes de crédit attribuable aux dépenses accrues des clients.
- La perte avant impôt sur le résultat s'est établie à 34 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, comparativement à une perte de 86 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'amélioration est attribuable essentiellement à l'incidence, d'un exercice à l'autre, de la comptabilisation d'une charge de 111 millions de dollars liée à la question en matière de taxes à la consommation au deuxième trimestre de 2022, comparativement à une charge de 37 millions de dollars pour la période écoulée, ainsi qu'à l'augmentation des produits dont il est question plus haut. Cette amélioration a été partiellement contrebalancée par l'incidence, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues, au titre de laquelle une reprise de 3 millions de dollars a été inscrite pour la période correspondante de l'exercice précédent, comparativement à l'augmentation de 8 millions de dollars inscrite pour la période écoulée, ainsi que par l'augmentation des radiations contractuelles et des coûts de financement attribuable à une hausse des taux d'intérêt et à la progression du portefeuille de cartes de crédit.
- Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui pourraient s'appliquer à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard.
- En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada a rendu une décision concernant la Banque PC. Bien que la société croie au bien-fondé de sa position, elle a comptabilisé une charge de 111 millions de dollars, intérêts compris, au deuxième trimestre de 2022. En septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. La société estime que cette provision est suffisante pour couvrir son passif, si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

PERSPECTIVES³⁾

Loblaw entend poursuivre son initiative d'excellence en matière de vente au détail tout en veillant à la progression de ses initiatives de croissance en 2023. Les secteurs d'activité de la société demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins quotidiens des Canadiens. Toutefois, la société ne peut prédire les répercussions exactes qu'aura l'incertitude entourant l'économie mondiale, incluant le contexte inflationniste, sur ses résultats financiers de 2023.

Pour l'exercice 2023 complet, la société continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ se situe dans le bas de la fourchette à deux chiffres;
- les investissements dans son réseau de magasins et ses centres de distribution s'accroissent en investissant un montant net de 1,6 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,1 milliards de dollars, contrebalancés par un produit tiré des cessions de biens immobiliers d'environ 500 millions de dollars;
- un remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG »)

Au deuxième trimestre, la société a continué à réaliser des progrès en ce qui concerne ses deux piliers ESG :

- *Lutter contre les changements climatiques* : Loblaw a annoncé une entente sans précédent en matière d'énergie carboneutre en vertu de laquelle, l'électricité que la société se procurera pour alimenter ses supermarchés, ses pharmacies, ses bureaux et ses centres de distribution en Alberta proviendra entièrement de source éolienne, solaire ou hydroélectrique. Cette entente est la première du genre au Canada et permettra à la société d'éliminer les émissions de carbone associées à l'achat d'électricité en Alberta. Il en résultera une réduction de 17 % des émissions liées aux activités de la société à l'échelle nationale et l'élimination d'environ 180 000 tonnes métriques d'émissions de carbone. La société a également annoncé son intention d'acquérir cinq véhicules électriques à pile à combustible à hydrogène afin d'accroître son parc de véhicules à zéro émission et de permettre des livraisons sans émissions sur de courtes distances.
- *Faire progresser l'équité sociale* : Dans le cadre de son programme annuel d'investissements communautaires qui représente près de 110 millions de dollars, la société a recueilli plus de 12 millions de dollars pour soutenir la mission de la Fondation pour les enfants le Choix du Président qui consiste à nourrir chaque année un million d'enfants d'ici 2025, et a amassé au-delà de 2,8 millions de dollars au profit des programmes locaux axés sur la santé mentale des femmes dans le cadre de la Course pour les femmes annuelle de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Aux termes de son initiative Nourrir plus de familles^{MC}, la société a donné plus de 8,1 millions de kilogrammes de denrées alimentaires à des organismes de bienfaisance alimentaire au cours du premier semestre de 2023. Elle a également offert son soutien aux personnes touchées par les incendies de forêt à travers le Canada grâce aux fonds recueillis et remis à la Croix-Rouge canadienne.
- *Assurer la fiabilité de nos divulgations ESG* : Loblaw a mis en place un environnement de contrôle solide afin de tester et de valider l'exactitude de l'information divulguée en matière d'ESG, ce qui témoigne de son engagement à l'égard de la transparence et de la reddition de comptes. Loblaw s'efforce sans cesse d'améliorer et de renforcer l'environnement de contrôle au besoin afin de s'assurer que l'intégrité et la fiabilité de l'information divulguée en matière d'ESG répondent aux attentes des parties prenantes dans un contexte en pleine évolution. Pour la toute première fois, la société a obtenu une assurance limitée concernant ses émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et de Scope 2 pour 2022 et pour son année de référence 2020.

Les efforts de la société au deuxième trimestre témoignent de son engagement visant à lutter contre les changements climatiques et à faire progresser l'équité sociale, en mettant l'accent sur la réduction des émissions de carbone, la lutte contre l'insécurité alimentaire et le soutien aux communautés dans le besoin, tout en continuant de mettre l'accent sur la gouvernance en matière de divulgations ESG.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Depuis le début de l'exercice, la société a racheté 7,5 millions d'actions ordinaires aux fins d'annulation à un coût de 894 millions de dollars.

De temps à autre, la société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de technologies de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, aux rubriques « Résultats d'exploitation consolidés et sectoriels » et « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et d'autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion de la société inclus dans son Rapport annuel de 2022 – Revue financière et à la rubrique 4, « Risques », de sa notice annuelle 2022 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Après la clôture du deuxième trimestre de 2023, le Conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang, série B de :

Actions ordinaires	0,446 \$ par action ordinaire, à payer le 1 ^{er} octobre 2023 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2023
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	0,33125 \$ par action, à payer le 30 septembre 2023 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2023

EXTRAIT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société utilise des mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrites en détail à l'annexe 1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent communiqué de presse.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Le tableau qui suit présente sommairement les différences entre les mesures financières conformes aux PCGR et les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de la société, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrites en détail à l'annexe 1.

Pour les périodes closes le 17 juin 2023 et le 18 juin 2022 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023 (12 semaines)			2022 (12 semaines)		
	Mesures conformes aux PCGR	Éléments d'ajustement	Mesures non conformes aux PCGR ⁱ⁾	Mesures conformes aux PCGR	Éléments d'ajustement	Mesures non conformes aux PCGR ⁱ⁾
BAIIA	1 598 \$	42 \$	1 640 \$	1 375 \$	124 \$	1 499 \$
Résultat d'exploitation	927 \$	158 \$	1 085 \$	742 \$	238 \$	980 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	193	—	193	152	—	152
Bénéfice avant impôt sur le résultat	734 \$	158 \$	892 \$	590 \$	238 \$	828 \$
Déduire les éléments suivants :						
Impôt sur le résultat	193	40	233	162	59	221
Participations ne donnant pas le contrôle	30	—	30	38	—	38
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées	3	—	3	3	—	3
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la sociétéⁱ⁾	508 \$	118 \$	626 \$	387 \$	179 \$	566 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	1,58 \$	0,36 \$	1,94 \$	1,16 \$	0,53 \$	1,69 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – dilué (en millions)	322,5	—	322,5	334,4	—	334,4

- i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Le tableau qui suit présente sommairement les éléments d'ajustement de la société, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrits en détail à l'annexe 1.

Pour les périodes closes le 17 juin 2023 et le 18 juin 2022 (en millions de dollars canadiens)	2023 (12 semaines)	2022 (12 semaines)
Résultat d'exploitation	927 \$	742 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	116 \$	114 \$
Charges relatives à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	37	111
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	5	4
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	(4)
Coûts de transaction liés à Lifemark	—	13
Éléments d'ajustement	158 \$	238 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾	1 085 \$	980 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	193 \$	152 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾	193 \$	152 \$
Impôt sur le résultat	193 \$	162 \$
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	40 \$	59 \$
Éléments d'ajustement	40 \$	59 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat²⁾	233 \$	221 \$

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Rapport annuel de 2022 et Rapport du deuxième trimestre de 2023 à l'intention des actionnaires de la société

Le Rapport annuel de 2022 et le Rapport du deuxième trimestre de 2023 à l'intention des actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à loblaw.ca, et à sedar.com.

Relations avec les investisseurs

Personne-ressource pour les investisseurs :	Personne-ressource pour les médias :
Roy MacDonald	Kevin Groh
Vice-président, Relations avec les investisseurs	Vice-président principal, Affaires corporatives et communications
905-861-2243	905-861-2437
investor@loblaw.ca	pr@loblaw.ca

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses résultats financiers trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse loblaw.ca.

Téléconférence et webémission

Les Compagnies Loblaw Limitée tiendra une téléconférence et une webémission le 26 juillet 2023 à 10 h (HE).

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 416-764-8688 ou le 888-390-0546. La rediffusion sera disponible environ deux heures après la téléconférence au 416-764-8677 ou au 888-390-0541, code d'accès 664086#. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Investisseurs » du site loblaw.ca. Préinscription possible.

De plus amples renseignements sur la téléconférence et la webémission se trouvent sur le site Web de Les Compagnies Loblaw Limitée à l'adresse loblaw.ca.

Notes de fin de document du communiqué de presse

- 1) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport du deuxième trimestre de 2023 à l'intention des actionnaires de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse doit être lu en parallèle avec les documents que Les Compagnies Loblaw Limitée dépose, à l'occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à sedar.com et à loblaw.ca.
 - 2) Voir la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » figurant en Annexe 1 du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 3) À lire en parallèle avec la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport du deuxième trimestre de 2023 à l'intention des actionnaires de la société.
-

ANNEXE 1 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société utilise les mesures financières et les ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers suivants : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt effectif; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; et le chiffre d'affaires des magasins comparables. Elle estime que ces mesures financières et ces ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des ventes qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

	2023 (12 semaines)				2022 (12 semaines)			
Pour les périodes closes le 17 juin 2023 et le 18 juin 2022 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
Produits	13 471 \$	348 \$	(81) \$	13 738 \$	12 623 \$	297 \$	(73) \$	12 847 \$
Coût des ventes	9 279	33	—	9 312	8 661	31	—	8 692
Marge brute	4 192 \$	315 \$	(81) \$	4 426 \$	3 962 \$	266 \$	(73) \$	4 155 \$
Montant ajusté de la marge brute	4 192 \$	315 \$	(81) \$	4 426 \$	3 962 \$	266 \$	(73) \$	4 155 \$

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

	2023 (12 semaines)			2022 (12 semaines)		
	Vente au détail	Services financiers	Total	Vente au détail	Services financiers	Total
Pour les périodes closes le 17 juin 2023 et le 18 juin 2022 (en millions de dollars canadiens)						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			511 \$			390 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			30			38
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			193			152
Impôt sur le résultat			193			162
Résultat d'exploitation	925 \$	2 \$	927 \$	811 \$	(69) \$	742 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	116 \$	— \$	116 \$	114 \$	— \$	114 \$
Charges relatives à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	37	37	—	111	111
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	5	—	5	4	—	4
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(4)	—	(4)
Coûts de transaction liés à Lifemark	—	—	—	13	—	13
Éléments d'ajustement	121 \$	37 \$	158 \$	127 \$	111 \$	238 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 046 \$	39 \$	1 085 \$	938 \$	42 \$	980 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	657	14	671	621	12	633
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	(116)	—	(116)	(114)	—	(114)
Montant ajusté du BAIIA	1 587 \$	53 \$	1 640 \$	1 445 \$	54 \$	1 499 \$

Outre les éléments dont il est question plus haut à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché, le cas échéant, par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Charges relatives à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui pourraient s'appliquer à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard.

Au deuxième trimestre de 2022, la société a comptabilisé une charge de 111 millions de dollars, intérêts compris. En juillet 2022, la Cour de l'impôt a rendu une décision concernant la Banque PC et a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw's Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. En septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Profit sur la vente d'immeubles non exploités Au deuxième trimestre de 2023, la société n'a comptabilisé aucun profit ni aucune perte au titre de la vente d'immeubles non exploités (profit de 4 millions de dollars en 2022).

Coûts de transaction liés à Lifemark Au deuxième trimestre de 2022, la société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation des coûts d'acquisition de 13 millions de dollars liés à l'acquisition de Lifemark en 2022.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 17 juin 2023 et le 18 juin 2022 (en millions de dollars canadiens)	2023 (12 semaines)	2022 (12 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	193 \$	152 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	193 \$	152 \$

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 17 juin 2023 et le 18 juin 2022 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023 (12 semaines)	2022 (12 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	1 085 \$	980 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	193	152
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	892 \$	828 \$
Impôt sur le résultat	193 \$	162 \$
Ajouter : Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	40	59
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	233 \$	221 \$
Taux d'impôt effectif	26,3 %	27,4 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	26,1 %	26,7 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 17 juin 2023 et le 18 juin 2022 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023 (12 semaines)	2022 (12 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	511 \$	390 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	508 \$	387 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	511 \$	390 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	118	179
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	629 \$	569 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	626 \$	566 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	322,5	334,4

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées :

	2023 (12 semaines)		2022 (12 semaines)	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Pour les périodes closes le 17 juin 2023 et le 18 juin 2022 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)				
Montant présenté	508 \$	1,58 \$	387 \$	1,16 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	85 \$	0,26 \$	83 \$	0,25 \$
Charges relatives à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	29	0,09	86	0,25
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	4	0,01	3	0,01
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	(3)	(0,01)
Coûts de transaction liés à Lifemark	—	—	10	0,03
Éléments d'ajustement	118 \$	0,36 \$	179 \$	0,53 \$
Montant ajusté	626 \$	1,94 \$	566 \$	1,69 \$

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente le rapprochement, par secteur d'exploitation à présenter, des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

	2023 (12 semaines)				2022 (12 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total
Pour les périodes closes le 17 juin 2023 et le 18 juin 2022 (en millions de dollars canadiens)								
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 435 \$	(167) \$	21 \$	1 289 \$	1 542 \$	(314) \$	17 \$	1 245 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement ⁱⁱ⁾	416	7	—	423	293	9	—	302
Intérêts payés	71	—	21	92	66	—	17	83
Paiements au titre de la location, montant net	348	—	—	348	343	—	—	343
Flux de trésorerie disponibles²⁾	600 \$	(174) \$	— \$	426 \$	840 \$	(323) \$	— \$	517 \$

i) Les intérêts payés sont inclus dans les entrées nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des entrées d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la société.

Chiffre d'affaires des magasins comparables Le chiffre d'affaires des magasins comparables correspond au chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré des magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation. La société estime que cette mesure est utile pour évaluer les tendances en matière de ventes, compte non tenu de l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.